

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE  
ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE**

---

ATTENDU que la municipalité de Saint-Paulin doit effectuer des travaux majeurs de réfection du chemin du Bout-du-Monde, dont la dégradation de ce chemin s'accroît rapidement, à cause de l'augmentation de la circulation de véhicules lourds qui transite sur ce chemin, depuis que le ministère des Transports a émis des limitations de charges sur le Pont Allard;

ATTENDU que les travaux seront financés par emprunt à long terme;

ATTENDU que pour réduire la charge pour les contribuables, la municipalité de Saint-Paulin a soumis une demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Axe 2 Amélioration – Volet Accélération, dont l'aide pourrait atteindre, selon les critères, 75% du coût des travaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Mario Lessard lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 19 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'adopter le règlement numéro deux cent soixante-dix-neuf (279) intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE**. Le conseil par le présent règlement décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux majeurs de réfection du chemin du Bout-du-Monde, selon les plans et devis préparés par GéniCité inc, portant les numéros P21-1224, en date du 16 avril 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par François Thibodeau, ing, en date du 15 avril 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 787 092 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 787 092 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet le règlement numéro deux cent soixante-dix-neuf (279) au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption du règlement.

Adopté unanimement à Saint-Paulin, ce cinquième jour de mai deux mille vingt-et-un.

Signé : \_\_\_\_\_ maire

Signé : \_\_\_\_\_ secrétaire-trésorier

# ANNEXE A

NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE SOUMISSION ET/OU CONSTRUCTION						
5						
4	SA	15-04-2021	POUR APPROBATION	G.P. R.T.		
3	No.	Date	Description	Préparé Vérifié		
Tableaux des émissions et révisions						
2	<b>Scieur :</b> 					
1	<b>Client :</b>  <p>MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN            Centre d'assistance René-U-Gosmond            3051, rue Bergeron            Saint-Paulin, Québec J0K3G0            Téléphone: 819-264-2029            Télécopieur: 819-264-2030            Courriel: municipalite@saint-paulin.ca</p>					
0	<b>Références du client :</b> S/O					
9	<b>Projet :</b> RÉFECTION DE VOIRIE ET DE SIX (6) PONCEAUX CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE					
8	<b>Titre du plan :</b> VUES EN PLAN ET PROFILS CH.: 0+000 @ 0+800					
7	<b>Référence géodésique :</b> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">           AMBROISE: 442 361 769            T: 5 140 284 685            E: 134488         </td> <td style="width: 50%;">           RÉSERVE DE CHEVÈMENT ALTIMÉTRIQUES            (POUR VOIR EN PLAN)         </td> </tr> </table>				AMBROISE: 442 361 769 T: 5 140 284 685 E: 134488	RÉSERVE DE CHEVÈMENT ALTIMÉTRIQUES (POUR VOIR EN PLAN)
AMBROISE: 442 361 769 T: 5 140 284 685 E: 134488	RÉSERVE DE CHEVÈMENT ALTIMÉTRIQUES (POUR VOIR EN PLAN)					
6	<b>Préparé par :</b> Gabriel Petrovic, Ing.		<b>Discipline :</b> CIVIL			
5	<b>Chargé de projet :</b> François Thibodeau, Ing.		<b>Échelle :</b> Hor.: 1:500 Ver.: 1:100			
4	<b>Dessiné par :</b> Chantal Bousquet		<b>Date :</b> 15 avril 2021			
3	<b>N° de dossier :</b> P21-1224-00			001 004		
2	<b>Nom du fichier :</b> P21-1224-00_000.dwg					



**NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES  
FINS DE SOUMISSION ET/OU  
CONSTRUCTION**

7

6

5

4

3

2

1

0

9

8

7

6

5

4

QA	16-442001	POUR APPROBATION	G.P.	F.T.
No.	Date	Description	Préparé	Vérifié
Tableaux des émissions et révisions				

Scieur :

  
 POLE APPROBATION  
 Québec (Municipalité de Saint-Paulin)  
 2021-04-16

Client :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN  
 Centre multiservice Réal-U.-Gauthier  
 3061, rue Bergeron  
 Saint-Paulin, Québec J3K 3G9  
 Téléphone: 819-268-2000  
 Télécopieur: 819-268-2050  
 Courriel: [municipalite@saint-paulin.ca](mailto:municipalite@saint-paulin.ca)

Références du client : s/o

Projet :

**RÉFECTION DE VOIRIE  
ET DE SIX (6) PONCEAUX  
CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE**

Titre du plan :

**VUES EN PLAN  
ET PROFILS  
CH.: 0+785 @ 0+1580**

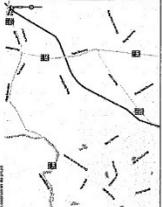
Règle géodésique :	AMERINDIA: 143 260 759 E: 3 141 364 643 Z: 154980	ASPHÈRES DE CHEROISEMENT ALTIMÉTRIQUES (POUR VUE EN PLAN)
--------------------	---	--

Préparé par :	Gabriel Petroale, Ing.	Discipline :	CIVI
Chargé de projet :	François Thibodeau, Ing.	Échelle :	Hor.: 1:500 Vert.: 1:100
Dessiné par :	Chantal Bousquet	Date :	15 avril 2021

N° de dossier :	P21-1224-00	002 / 004
Nom du fichier :	P21-1224-00_000.dwg	

**GeniCité**  
 SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION ÉGALE  
 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
 ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

NOTICE  
 Le présent document est le fruit d'un travail d'ingénierie réalisé par les services techniques du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Société GeniCité. Il est destiné à servir de référence pour les travaux de construction et d'entretien de l'ouvrage. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.  
 Le présent document est la propriété de GeniCité. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Société est formellement interdite. Toute violation de ces droits est punie par les lois en vigueur.  
 Le présent document est le fruit d'un travail d'ingénierie réalisé par les services techniques du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Société GeniCité. Il est destiné à servir de référence pour les travaux de construction et d'entretien de l'ouvrage. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.  
 Le présent document est la propriété de GeniCité. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Société est formellement interdite. Toute violation de ces droits est punie par les lois en vigueur.



**NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION**

PROJET	REFECTION DE VOIRIE ET DE SIX (6) PONCEAUX CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE
DATE	10/05/2010
ÉCHELLE	1/50
PROJETANT	GENICITE
APPRUEVÉ	GENICITE
DATE	10/05/2010



MAIRIE DE CHARENTON-LE-PONT  
 100, Avenue de la République  
 93700 CHARENTON-LE-PONT  
 Téléphone : 01 47 38 11 00  
 Fax : 01 47 38 11 01  
 Courriel : mairie@charenton-le-pont.fr

REVISION N° 01

**REFECTION DE VOIRIE ET DE SIX (6) PONCEAUX CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE**

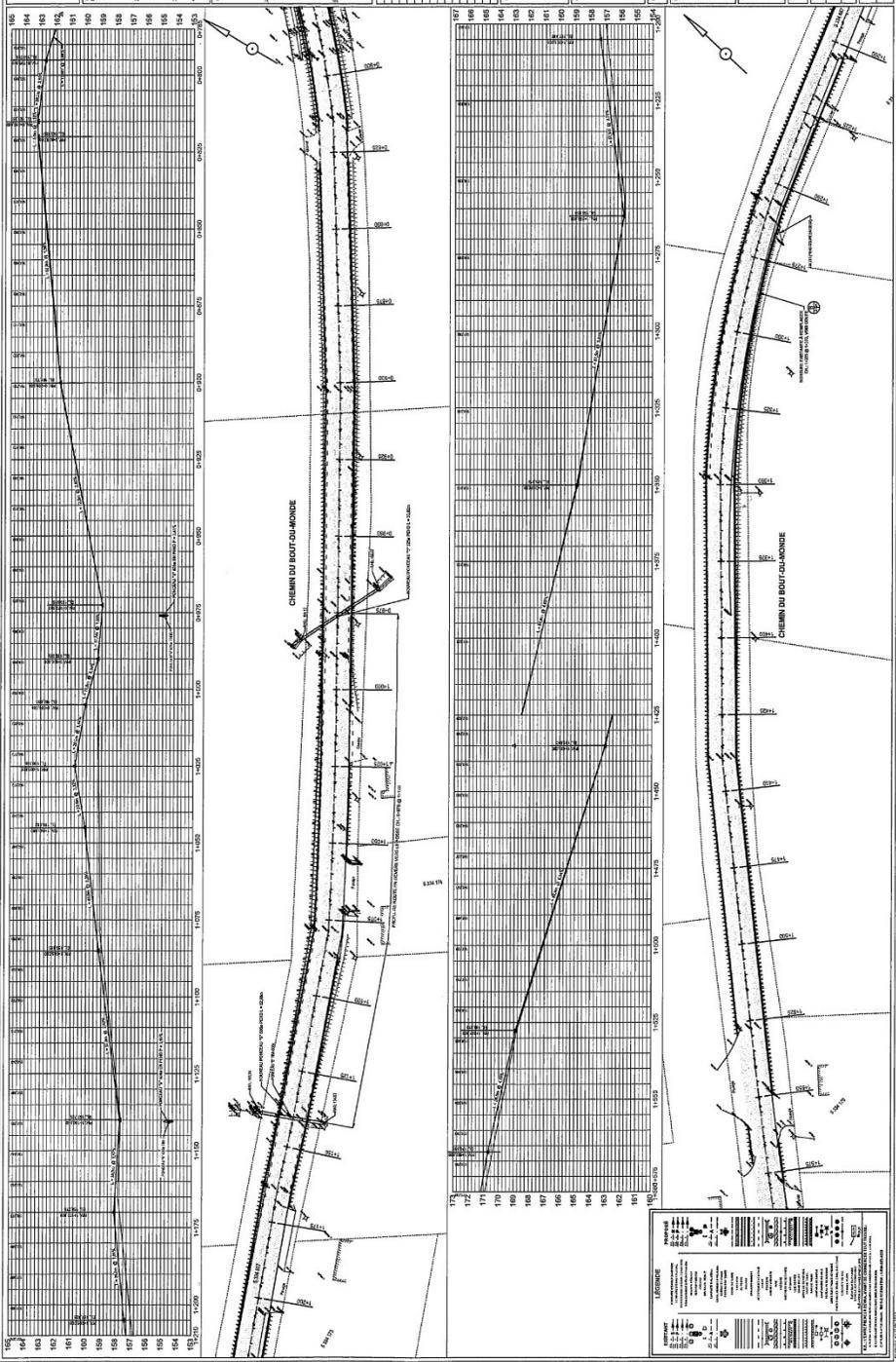
Vue en plan  
 VUE EN PLAN  
 ET PROFIL  
 CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE

PROJETANT : GENICITE  
 APPRUEVÉ : GENICITE  
 DATE : 10/05/2010

PROJETANT : GENICITE  
 APPRUEVÉ : GENICITE  
 DATE : 10/05/2010

PROJETANT : GENICITE  
 APPRUEVÉ : GENICITE  
 DATE : 10/05/2010

PROJETANT : GENICITE  
 APPRUEVÉ : GENICITE  
 DATE : 10/05/2010



**LEGENDE**

1	Voie existante
2	Voie à refaire
3	Voie à créer
4	Voie à supprimer
5	Voie à rétrograder
6	Voie à progresser
7	Voie à élargir
8	Voie à rétrécir
9	Voie à aligner
10	Voie à décaler
11	Voie à déplacer
12	Voie à modifier
13	Voie à supprimer
14	Voie à créer
15	Voie à rétrograder
16	Voie à progresser
17	Voie à élargir
18	Voie à rétrécir
19	Voie à aligner
20	Voie à décaler
21	Voie à déplacer
22	Voie à modifier
23	Voie à supprimer
24	Voie à créer
25	Voie à rétrograder
26	Voie à progresser
27	Voie à élargir
28	Voie à rétrécir
29	Voie à aligner
30	Voie à décaler
31	Voie à déplacer
32	Voie à modifier
33	Voie à supprimer
34	Voie à créer
35	Voie à rétrograder
36	Voie à progresser
37	Voie à élargir
38	Voie à rétrécir
39	Voie à aligner
40	Voie à décaler
41	Voie à déplacer
42	Voie à modifier
43	Voie à supprimer
44	Voie à créer
45	Voie à rétrograder
46	Voie à progresser
47	Voie à élargir
48	Voie à rétrécir
49	Voie à aligner
50	Voie à décaler
51	Voie à déplacer
52	Voie à modifier
53	Voie à supprimer
54	Voie à créer
55	Voie à rétrograder
56	Voie à progresser
57	Voie à élargir
58	Voie à rétrécir
59	Voie à aligner
60	Voie à décaler
61	Voie à déplacer
62	Voie à modifier
63	Voie à supprimer
64	Voie à créer
65	Voie à rétrograder
66	Voie à progresser
67	Voie à élargir
68	Voie à rétrécir
69	Voie à aligner
70	Voie à décaler
71	Voie à déplacer
72	Voie à modifier
73	Voie à supprimer
74	Voie à créer
75	Voie à rétrograder
76	Voie à progresser
77	Voie à élargir
78	Voie à rétrécir
79	Voie à aligner
80	Voie à décaler
81	Voie à déplacer
82	Voie à modifier
83	Voie à supprimer
84	Voie à créer
85	Voie à rétrograder
86	Voie à progresser
87	Voie à élargir
88	Voie à rétrécir
89	Voie à aligner
90	Voie à décaler
91	Voie à déplacer
92	Voie à modifier
93	Voie à supprimer
94	Voie à créer
95	Voie à rétrograder
96	Voie à progresser
97	Voie à élargir
98	Voie à rétrécir
99	Voie à aligner
100	Voie à décaler
101	Voie à déplacer
102	Voie à modifier
103	Voie à supprimer
104	Voie à créer
105	Voie à rétrograder
106	Voie à progresser
107	Voie à élargir
108	Voie à rétrécir
109	Voie à aligner
110	Voie à décaler
111	Voie à déplacer
112	Voie à modifier
113	Voie à supprimer
114	Voie à créer
115	Voie à rétrograder
116	Voie à progresser
117	Voie à élargir
118	Voie à rétrécir
119	Voie à aligner
120	Voie à décaler
121	Voie à déplacer
122	Voie à modifier
123	Voie à supprimer
124	Voie à créer
125	Voie à rétrograder
126	Voie à progresser
127	Voie à élargir
128	Voie à rétrécir
129	Voie à aligner
130	Voie à décaler
131	Voie à déplacer
132	Voie à modifier
133	Voie à supprimer
134	Voie à créer
135	Voie à rétrograder
136	Voie à progresser
137	Voie à élargir
138	Voie à rétrécir
139	Voie à aligner
140	Voie à décaler
141	Voie à déplacer
142	Voie à modifier
143	Voie à supprimer
144	Voie à créer
145	Voie à rétrograder
146	Voie à progresser
147	Voie à élargir
148	Voie à rétrécir
149	Voie à aligner
150	Voie à décaler
151	Voie à déplacer
152	Voie à modifier
153	Voie à supprimer
154	Voie à créer
155	Voie à rétrograder
156	Voie à progresser
157	Voie à élargir
158	Voie à rétrécir
159	Voie à aligner
160	Voie à décaler
161	Voie à déplacer
162	Voie à modifier
163	Voie à supprimer
164	Voie à créer
165	Voie à rétrograder
166	Voie à progresser
167	Voie à élargir
168	Voie à rétrécir
169	Voie à aligner
170	Voie à décaler
171	Voie à déplacer
172	Voie à modifier
173	Voie à supprimer
174	Voie à créer
175	Voie à rétrograder
176	Voie à progresser
177	Voie à élargir
178	Voie à rétrécir
179	Voie à aligner
180	Voie à décaler
181	Voie à déplacer
182	Voie à modifier
183	Voie à supprimer
184	Voie à créer
185	Voie à rétrograder
186	Voie à progresser
187	Voie à élargir
188	Voie à rétrécir
189	Voie à aligner
190	Voie à décaler
191	Voie à déplacer
192	Voie à modifier
193	Voie à supprimer
194	Voie à créer
195	Voie à rétrograder
196	Voie à progresser
197	Voie à élargir
198	Voie à rétrécir
199	Voie à aligner
200	Voie à décaler
201	Voie à déplacer
202	Voie à modifier
203	Voie à supprimer
204	Voie à créer
205	Voie à rétrograder
206	Voie à progresser
207	Voie à élargir
208	Voie à rétrécir
209	Voie à aligner
210	Voie à décaler
211	Voie à déplacer
212	Voie à modifier
213	Voie à supprimer
214	Voie à créer
215	Voie à rétrograder
216	Voie à progresser
217	Voie à élargir
218	Voie à rétrécir
219	Voie à aligner
220	Voie à décaler
221	Voie à déplacer
222	Voie à modifier
223	Voie à supprimer
224	Voie à créer
225	Voie à rétrograder
226	Voie à progresser
227	Voie à élargir
228	Voie à rétrécir
229	Voie à aligner
230	Voie à décaler
231	Voie à déplacer
232	Voie à modifier
233	Voie à supprimer
234	Voie à créer
235	Voie à rétrograder
236	Voie à progresser
237	Voie à élargir
238	Voie à rétrécir
239	Voie à aligner
240	Voie à décaler
241	Voie à déplacer
242	Voie à modifier
243	Voie à supprimer
244	Voie à créer
245	Voie à rétrograder
246	Voie à progresser
247	Voie à élargir
248	Voie à rétrécir
249	Voie à aligner
250	Voie à décaler
251	Voie à déplacer
252	Voie à modifier
253	Voie à supprimer
254	Voie à créer
255	Voie à rétrograder
256	Voie à progresser
257	Voie à élargir
258	Voie à rétrécir
259	Voie à aligner
260	Voie à décaler
261	Voie à déplacer
262	Voie à modifier
263	Voie à supprimer
264	Voie à créer
265	Voie à rétrograder
266	Voie à progresser
267	Voie à élargir
268	Voie à rétrécir
269	Voie à aligner
270	Voie à décaler
271	Voie à déplacer
272	Voie à modifier
273	Voie à supprimer
274	Voie à créer
275	Voie à rétrograder
276	Voie à progresser
277	Voie à élargir
278	Voie à rétrécir
279	Voie à aligner
280	Voie à décaler
281	Voie à déplacer
282	Voie à modifier
283	Voie à supprimer
284	Voie à créer
285	Voie à rétrograder
286	Voie à progresser
287	Voie à élargir
288	Voie à rétrécir
289	Voie à aligner
290	Voie à décaler
291	Voie à déplacer
292	Voie à modifier
293	Voie à supprimer
294	Voie à créer
295	Voie à rétrograder
296	Voie à progresser
297	Voie à élargir
298	Voie à rétrécir
299	Voie à aligner
300	Voie à décaler
301	Voie à déplacer
302	Voie à modifier
303	Voie à supprimer
304	Voie à créer
305	Voie à rétrograder
306	Voie à progresser
307	Voie à élargir
308	Voie à rétrécir
309	Voie à aligner
310	Voie à décaler
311	Voie à déplacer
312	Voie à modifier
313	Voie à supprimer
314	Voie à créer
315	Voie à rétrograder
316	Voie à progresser
317	Voie à élargir
318	Voie à rétrécir
319	Voie à aligner
320	Voie à décaler
321	Voie à déplacer
322	Voie à modifier
323	Voie à supprimer
324	Voie à créer
325	Voie à rétrograder
326	Voie à progresser
327	Voie à élargir
328	Voie à rétrécir
329	Voie à aligner
330	Voie à décaler
331	Voie à déplacer
332	Voie à modifier
333	Voie à supprimer
334	Voie à créer
335	Voie à rétrograder
336	Voie à progresser
337	Voie à élargir
338	Voie à rétrécir
339	Voie à aligner
340	Voie à décaler
341	Voie à déplacer
342	Voie à modifier
343	Voie à supprimer
344	Voie à créer
345	Voie à rétrograder
346	Voie à progresser
347	Voie à élargir
348	Voie à rétrécir
349	Voie à aligner
350	Voie à décaler
351	Voie à déplacer
352	Voie à modifier
353	Voie à supprimer
354	Voie à créer
355	Voie à rétrograder
356	Voie à progresser
357	Voie à élargir
358	Voie à rétrécir
359	Voie à aligner
360	Voie à décaler
361	Voie à déplacer
362	Voie à modifier
363	Voie à supprimer
364	Voie à créer
365	Voie à rétrograder
366	Voie à progresser
367	Voie à élargir
368	Voie à rétrécir
369	Voie à aligner
370	Voie à décaler
371	Voie à déplacer
372	Voie à modifier
373	Voie à supprimer
374	Voie à créer
375	Voie à rétrograder
376	Voie à progresser
377	Voie à élargir
378	Voie à rétrécir
379	Voie à aligner
380	Voie à décaler
381	Voie à déplacer
382	Voie à modifier
383	Voie à supprimer
384	Voie à créer
385	Voie à rétrograder
386	Voie à progresser
387	Voie à élargir
388	Voie à rétrécir
389	Voie à aligner
390	Voie à décaler
391	Voie à déplacer
392	Voie à modifier
393	Voie à supprimer
394	Voie à créer
395	Voie à rétrograder
396	Voie à progresser
397	Voie à élargir
398	Voie à rétrécir
399	Voie à aligner
400	Voie à décaler
401	Voie à déplacer
402	Voie à modifier
403	Voie à supprimer
404	Voie à créer
405	Voie à rétrograder
406	Voie à progresser
407	Voie à élargir
408	Voie à rétrécir
409	Voie à aligner
410	Voie à décaler

**NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES  
FINS DE SOUMISSION ET/OU  
CONSTRUCTION**


SA	16-04-2021	POUR APPROBATION	G.P.	F.T.
N°	Date	Description	Préparé	Vérifié

Tableaux des émissions et révisions

Notes :



Client :



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**  
 Centre multiservice René-U. Gauthier  
 3051, rue Bergeron  
 Saint-Paulin, Québec J5K 3G9  
 Téléphone: 819-283-2028  
 Télécopieur: 819-283-2050  
 Courriel: [municipalite@st-paulin.ca](mailto:municipalite@st-paulin.ca)

Références du client : s/o

Projet :

**RÉFECTION DE VOIRIE  
ET DE SIX (6) PONCEAUX  
CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE**

Titre du plan :

**VUES EN PLAN  
ET PROFILS  
CH.: 1+575 @ 2+200**

Repère géodésique : APPROBÉ PAR : 143 351.789 1: 1 140 286.895 2: 174860	APPRÉHENSIF DE CROQUIS ALTIMÉTRIQUES (POUR VUE EN PLAN)
---	--

Préparé par : Gabriel Petroc, Ing.	Discipline : CIVIL
Chargé de projet : François Thibodeau, Ing.	Echelle : Hor.: 1:500 Vert.: 1:100
Dessiné par : Chantal Bousquet	Date : 15 avril 2021

N° de dossier : P21-1224-00	003 <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 004
Nom du fichier : P21-1224-00_000.dwg	



**NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES  
FINS DE SOUMISSION ET/OU  
CONSTRUCTION**


No.	Date	Description	Préparé	Verifié

Tableaux des émissions et révisions

Scieur :

2021-14-16

Cliant :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**  
 Centre multiservice Rive-U.-Gagnon  
 3051, rue Bargeon  
 Saint-Paulin, Québec J3K 3G0

Téléphone: 819-288-2028  
 Télécopieur: 819-288-2090  
 Courriel: [municipalite@st-paulin.ca](mailto:municipalite@st-paulin.ca)

Références du client : s/o

Projet :

**RÉFECTION DE VOIRIE  
ET DE SIX (6) PONCEAUX  
CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE**

Titre du plan :

**VUES EN PLAN ET PROFILS  
DES PONCEAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6,  
COUPES ET DÉTAILS**

Région géodésique :	ARIZONA 2: 14 101.700 1: 1 141 195.885 2: 134.600	APPAREIL DE CHERCHEMENT ALTIMÉTRIQUE (POUR FOS EN PLAN)
---------------------	---	--

Préparé par :	Gabriel Petroale, Ing.	Discipline :	Civil
Chargé de projet :	François Thibodeau, Ing.	Échelle :	Hor.: 1:200 Verf.: 1:200
Dessiné par :	Chantal Bousquet	Date :	15 avril 2021

N° de dossier :	P21-1224-00	004
Nom du fichier :	P21-1224-00_000.dwg	



# ANNEXE B

GéniCité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN  
RÉFECTION CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE (2021-04-19) - AVEC ISOLANT

P18-1140-00

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANT.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>1.0</b>	<b>CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE</b>				
<b>1.1</b>	<b>REMPLACEMENT PONCEAUX</b>				
1.1.1	Nouveau ponceau				
	a) "2" - 600 mm en PEHD ou TBA Cl. IV incluant murs parafoilles	36.0	m.lin.	1 800.00 \$	64 800.00 \$
	b) "3" - 600 mm en PEHD ou TBA Cl. IV incluant murs parafoilles	37.5	m.lin.	1 350.00 \$	50 625.00 \$
	c) "4" - 750 mm en PEHD ou TBA Cl. IV incluant murs parafoilles	36.0	m.lin.	2 400.00 \$	86 400.00 \$
	d) "5" - 600 mm en PEHD ou TBA Cl. IV incluant murs parafoilles	34.5	m.lin.	1 700.00 \$	58 650.00 \$
	e) "6" - 750 mm en PEHD ou TBA Cl. IV incluant murs parafoilles	24.0	m.lin.	1 600.00 \$	38 400.00 \$
1.1.2	Remblai complémentaire Classe B	3000	t.m.	8.00 \$	24 000.00 \$
1.1.3	Empierrement 200-300 mm - Type 2 (500mm épaisseur) sur membrane géotextile de type V	1100	m²	50.00 \$	55 000.00 \$
1.1.4	Terre végétale 150 mm et ensemencement hydraulique H-3 avec matelas de protection contre l'érosion	2600	m²	14.00 \$	36 400.00 \$
	<b>Sous-total 1.1 - REMPLACEMENT PONCEAUX</b>				<b>414 275.00 \$</b>
<b>1.2</b>	<b>VOIRIE</b>				
1.2.1	Infrastructure de voirie, incluant pulvérisation du pavage incluant son transport au site municipal situé à environ 10 km, enlèvement de la l'infrastructure de rue existante jusqu'aux talus des fossés, déblai 2e classe, sous-fondation en MG-112 de 300 mm d'épaisseur, isolant HI-60 de 38 mm d'épaisseur, sous-fondation en MG-112 de 300 mm d'épaisseur, fondation en pierre ou gravier concassé MG-20 de 300 mm d'épaisseur, rechargement des accotements en pierre concassé (8.5 m largeur moyenne)	1920	m.lin.	465.00 \$	892 800.00 \$
1.2.2	Enrobé bitumineux 80 mm GB-20 - 8.1 m de largeur	2080	m.lin.	175.00 \$	364 000.00 \$
	Enrobé bitumineux 40 mm ESG-10 - 8.1 m de largeur	2080	m.lin.	93.00 \$	193 440.00 \$
1.2.3	Bordure de rue en béton	185	m.lin.	70.00 \$	12 950.00 \$
1.2.4	Glissière de sécurité	610	m.lin.	125.00 \$	76 250.00 \$
1.2.5	Excavation 1ère classe	200	m.cu.	125.00 \$	25 000.00 \$
1.2.6	Marquage de la chaussée (2 lignes de rive et ligne centrale)	4160	m.lin.	6.00 \$	24 960.00 \$
1.2.7	Réfection des lieux				
	a) Réfection d'entrée charretière en pavage (avec transition 3.0 m)	750	m.ca.	75.00 \$	56 250.00 \$
	b) Réfection d'entrée charretière en gravier (avec transition 3.0 m)	300	m.ca.	25.00 \$	7 500.00 \$
	c) Gazon en plaques avec 150 mm terre végétale	300	m.ca.	20.00 \$	6 000.00 \$
	d) Ensemencement hydraulique H-1 sur 100 mm de terre végétale	1000	m.ca.	11.00 \$	11 000.00 \$
	e) Reprofilage de fossés avec terre végétale 100 mm et ensemencement hydraulique H-1	4000	m.lin.	25.00 \$	100 000.00 \$
	<b>Sous-total 1.2 - VOIRIE</b>				<b>1 770 150.00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>DIVERS</b>				
2.1	Organisation de chantier	1	global	80 000.00 \$	80 000.00 \$
2.2	Signalisation et circulation	1	global	20 000.00 \$	20 000.00 \$
2.3	Gestion de l'eau et protection de l'environnement	1	global	24 000.00 \$	24 000.00 \$
	<b>Total 2.0 - DIVERS</b>				<b>124 000.00 \$</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>2 308 425.00 \$</b>
	<b>TVQ NON RÉCUPÉRABLE (4.9875%)</b>				<b>115 132.70 \$</b>
	<b>TOTAL INCLUANT TAXES NETTES</b>				<b>2 423 557.70 \$</b>
	<b>CONTINGENCES (15%)</b>				<b>363 533.65 \$</b>
	<b>TOTAL AVEC CONTINGENCES</b>				<b>2 787 091.35 \$</b>

POUR APPROBATION  
Ce document ne doit pas  
être utilisé à des fins de  
construction (du fabricant)

